



Fiche n°7 : Introduction protection sociale

mardi 1er mars 2016, par [Bariaud](#)

Introduction SÉCURITÉ SOCIALE, SALAIRE, RETRAITE

FICHE 7

Introduction
SÉCURITÉ SOCIALE, SALAIRE, RETRAITE

Seul le travail est producteur de richesses et à même de répondre aux besoins de la société. Or, malgré ce que prétendent les gouvernants, les patrons et un certain nombre d'experts pour expliquer la crise économique et la baisse de la croissance, ce ne sont pas les charges sociales qui grèveraient la compétitivité des entreprises mais bien les actionnaires et les financiers.

En effet, une part de plus en plus grande de la valeur ajoutée, c'est-à-dire des richesses créées par les salarié-e-s, est mobilisée pour rémunérer les détenteurs de capitaux, sous la forme de la charge des intérêts d'emprunt des entreprises, et de plus en plus souvent, sous la forme de revenus distribués et notamment les dividendes versés aux actionnaires. Mais ce qu'ils dénigrent et veulent faire disparaître, ce sont nos cotisations sociales.

En effet, le modèle social français a une particularité : les cotisations sociales (salariées et patronales) font partie intégrantes du salaire. C'est le salaire socialisé ou différé, celui qui crée la différence entre salaire net (ce que touchent les salarié-e-s en fin de mois) et le salaire brut. Les cotisations sociales servent à financer de façon solidaire et collective la protection sociale, le régime de retraites, l'assurance chômage, les allocations familiales.

Les besoins du programme du Conseil National de la Réforme ont permis d'établir de nouvelles cotisations sociales inhérentes à l'activité et à l'existence tout au long de leur vie. Les banques, en expropriant les entreprises, sont le fait que cela détermine le système de sécurité sociale, est une véritable baisse des salaires des travailleurs-euses, c'est du vol !

Le coût du capital, c'est 10 points de la valeur ajoutée qui sont passés des salariés vers le capital, depuis 1980 (soit avant les années 10 à 20 fois le prétendu « bouc » de la sécurité sociale).

Depuis trente ans la part des salaires dans la valeur ajoutée reste à peu près stable. Par contre, celle des revenus distribués, notamment les dividendes dans la valeur ajoutée, est en hausse constante.

En 1980, les dividendes versés aux actionnaires représentaient 10 jours de travail par salarié-e dans les sociétés non financières.

En 2012, ils représentaient 45 jours soit, 4,5 fois de plus. La hausse est impressionnante.

Ce transfert du capital qui s'ajoute à son coût réel des investissements dans les moyens de production, infrastructure, la recherche atteint 50 à 70% du coût du capital de l'entreprise et n'a aucune justification économique. C'est pour une bonne part un phénomène de pure rente, dont la société dans son ensemble devrait se libérer.

Ce coût du capital est totalement payé sous forme tangible que la distribution quotidienne sur le prétendu « coût du travail » ne sert qu'à justifier des contre-réformes qui tendent inévitablement à aller dans le sens d'une réduction de la rémunération de travail, des qualifications, des salaires, en particulier de leur part « socialisée » sous la forme des cotisations sociales, qualifiées de ruineuses pour la croissance économique.

Il est impératif de réexaminer le travail qui se voit par la hausse générale des salaires, une meilleure répartition du travail, l'amélioration des conditions de travail.

En tant que reconnaissance matérielle du travail, le salaire doit permettre à chaque salarié-e d'assumer tous ses besoins sociaux notamment par une sécurité sociale renforcée, d'accéder à une éducation émancipatrice, de bénéficier des progrès scientifiques et techniques, de contribuer à son épanouissement par l'élévation de son niveau de vie.

La construction de notre système de retraite s'est faite progressivement avec un objectif, pointer de valeurs : progrès, solidarité, démocratie et transformation sociale.

Avec différentes régimes, il regroupe un ensemble de droits couvrant l'ensemble du salariat. Pendant de nombreuses années, la retraite a permis d'assurer un niveau de vie moyen des retraité-e-s à parité avec celui des actifs-actives.

Depuis le milieu des années 80, les mesures et réformes successives ont programmé dans le temps une redoutable baisse du niveau des retraites à leur liquidation et tout au long de leur perception ; déstabilisation des pensions de retraite par rapport aux salaires qui a rompu la solidarité entre actifs-actives et retraité-e-s, révision de tous les paramètres de calcul du montant de la retraite.

32

Supplément au L'Écho n° 186 - mars 2016

Seul le travail est producteur de richesses et à même de répondre aux besoins de la société. Or, malgré ce que prétendent les gouvernants, les patrons et un certain nombre d'experts pour expliquer la crise économique et la baisse de la croissance, ce ne sont pas les charges sociales qui grèveraient la compétitivité des entreprises mais bien les actionnaires et les financiers.

En effet, une part de plus en plus grande de la valeur ajoutée, c'est-à-dire des richesses créées par les salarié-e-s, est mobilisée pour rémunérer les détenteurs de capitaux, sous la forme de la charge des intérêts d'emprunt des entreprises, et de plus en plus souvent, sous la forme de revenus distribués et notamment les dividendes versés aux actionnaires. Mais ce qu'ils dénigrent et veulent faire disparaître, ce qu'ils appellent « charges sociales, ce sont nos cotisations sociales ».

En effet, le modèle social français a une particularité : les cotisations sociales (salariées et patronales) font partie intégrantes du salaire. C'est le salaire socialisé ou différé, celui qui crée la différence entre salaire net (ce que touchent les salarié-e-s en fin de mois) et le salaire brut. Les cotisations sociales servent à financer de façon solidaire et collective la protection sociale, le régime de retraites, l'assurance

chômage, les allocations familiales.

Issues du programme du Conseil National de la Résistance, elles ont pour finalité de protéger les salarié-e-s des événements inhérents à l'activité et à l'existence tout au long de leur vie. Les baisser, en exonérer les entreprises, outre le fait que cela détruit le système de sécurité sociale, est une véritable baisse des salaires des travailleurs-euses, c'est du vol !

Le coût du capital, c'est 10 points de la Valeur ajoutée qui sont passés des salaires vers le capital, depuis 1980 (soit suivant les années 10 à 20 fois le prétendu « trou » de la sécurité sociale).

Depuis trente ans la part des salaires dans la valeur ajoutée reste à peu près stable. Par contre, celle des revenus distribués, notamment les dividendes dans la valeur ajoutée, est en hausse constante.

En 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient 10 jours de travail par salarié-e dans les sociétés non financières.

En 2012, ils en représentent 45 jours soit, 4,5 fois de plus. La hausse est impressionnante.

Ce surcoût du capital qui s'ajoute à son coût réel (les investissements dans les moyens de production, infrastructures, la recherche) atteint 50 à 70% du coût du capital de l'entreprise et n'a aucune justification économique. C'est pour une bonne part un phénomène de pure rente, dont la société dans son ensemble devrait se libérer.

Ce coût du capital est totalement passé sous silence tandis que la diatribe quotidienne sur le prétendu « coût du travail » ne sert qu'à justifier des contre-réformes qui tendent invariablement à aller dans le sens d'une réduction de la rémunération du travail, des qualifications, des salaires, en particulier de leur part « socialisée » sous la forme des cotisations sociales, qualifiées de ruineuses pour la croissance économique.

Il est impératif de revaloriser le travail que ce soit par la hausse généralisée des salaires, une meilleure répartition du travail, l'amélioration des conditions de travail.

En tant que reconnaissance matérielle du travail, le salaire doit permettre à chaque salarié-e d'assumer tous ses besoins sociaux notamment par une sécurité sociale renforcée, d'accéder à une éducation émancipatrice, de bénéficier des progrès scientifiques et techniques, de contribuer à son épanouissement par l'élévation de son niveau de vie.

La construction de notre système de retraite s'est faite progressivement avec un objectif, porteur de valeurs : progrès, solidarité, démocratie et transformation sociale. Avec différents régimes, il regroupe un ensemble de droits couvrant l'ensemble du salariat. Pendant de nombreuses années, la retraite a permis d'assurer un niveau de vie moyen des retraité-e-s à parité avec celui des actifs-actives.

Depuis le milieu des années 80, les mesures et réformes successives ont programmé dans le temps une redoutable baisse du niveau des retraites à leur liquidation et tout au long de leur perception : désindexation des pensions de retraite par rapport aux salaires qui a rompu la solidarité entre actifs-actives et retraité-e-s, révision de tous les paramètres de calcul du montant de la retraite.

[Retour haut de la page](#)